MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

LE MONTJOIE

Le petit journal
Octobre 2020

On continue de se protéger !

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340, Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
Courriel info@st-telesphore.ca

Lors de panne d'électricité, d'Internet ou de téléphonie, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-2257 ou 450-269-3247

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Sécurité civile / incendie	7
Déneigement	8
Hygiène du milieu et environnement	9
Urbanisme et mise en valeur du territoire	10
Loisirs, culture et vie communautaire	11
Calendrier	12

MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous !

La municipalité est maintenant en zone rouge depuis vendredi dernier. Les consignes de la Santé publique sont entrées en vigueur. Trois éléments majeurs pour les citoyens :

- Les **séances** du conseil auront lieu **sans public** et en visioconférence. J'invite les citoyens à poser leur question à info@st-telesphore.ca ou par téléphone au 450-269-2999 poste 3163.

- En ce qui concerne l'**Halloween**, le comité de sécurité civile de la municipalité, de concert avec le comité des loisirs, se penchera cette semaine sur la **tenue ou non** de cet événement à Saint-Télesphore malgré les nouvelles directives du premier ministre Legault. Nous vous enverrons de l'information supplémentaire d'ici à la dernière semaine d'octobre.

- Malheureusement, étant donné les consignes de la Santé publique afin de contrer le coronavirus, j'annonce officiellement que la municipalité n'offrira **pas de dîner de Noël** cette année.

On continue de se protéger!

Yvon Bériault, maire.

INCERTAIN

?? ??

Dîner de Noël annulé

INFO-TRAVAUX

Les travaux de traitement de surface double sur les chemins Saint-André, de la Rivière-Beaudette et la montée Cross sont maintenant terminés.

Les travaux de resurfaçage sur le chemin se poursuivent et devraient se terminer bientôt.

Des travaux de rapiéçage d'asphalte à travers la municipalité débuteront bientôt.

Le marquage de la chaussée suivra à la fin des travaux.

Soyez vigilant et respectueux des travailleurs sur la chaussée.

Désolé des inconvénients |

ACCÈS À L'HÔTEL DE VILLE SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

DERNIÈRES MISES À JOUR

****INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS*****

Les intérêts et pénalités sur les comptes de taxes seront à nouveau en vigueur à compter du **31 octobre 2020**.

Modes de paiement :

- Par institution financière (par téléphone ou par internet)
- En utilisant notre chute à lettres

POURQUOI UN RENDEZ-VOUS POUR L'HÔTEL DE VILLE?

- L'entrée de l'hôtel de ville est étroite et l'espace y est restreint.
- Nous avons de l'espace pour accueillir seulement un visiteur à la fois.
- Le temps nécessaire pour nettoyer entre chaque visiteur.

Vous devez obligatoirement OBTENIR UN RENDEZ-VOUS au préalable pour vous présenter à l'hôtel de ville. Nous rencontrons les gens seulement en dernière alternative seulement.

Pour vous présenter à l'hôtel de ville pour votre rendez-vous, vous devez :

- Porter un masque
- Vous désinfecter les mains avec le Purel fourni à l'entrée
- Respecter la distanciation physique de 2 mètres en tout temps

Si vous répondez à l'un ou plusieurs critères suivants, **ne vous présentez pas** à l'hôtel de ville:

- Vous éprouvez des symptômes de fièvre, de toux ou des difficultés respiratoires.
- Vous avez été en contact avec une personne qui présente des symptômes de fièvre, de toux ou des difficultés respiratoires.
- Vous avez voyagé dans les 14 derniers jours.
- Vous avez été en contact avec une personne qui a voyagé dans les 14 derniers jours.

MODIFICATIONS TÉLÉPHONIQUES

Prenez note que nos options téléphoniques ont été modifiées. Veuillez écouter attentivement les options lors de vos prochains appels. Notre numéro de téléphone demeure le même 450-269-2999.

- L'administration, la taxation, la comptabilité ou pour toute question générale, option 1 ou le poste 3162
- La mairie, option 2 ou le poste 3161
- L'urbanisme, option 3 ou le poste 3158
- Les travaux publics, option 3 ou le poste 3159
- La directrice générale, option 5 ou le poste 3163
- Pour une assistance immédiate, option 0
- Pour rejoindre le service de sécurité incendie, raccrocher et composer le 450-802-2468

MODIFICATIONS AUX ADRESSES COURRIEL

Prenez note que toutes nos adresses courriel ont été modifiées. Veuillez mettre à jour votre carnet d'adresse. Merci.

Information générale :	info@st-telesphore.ca
Adjointe :	adjointe@st-telesphore.ca
Urbanisme :	urbanisme@st-telesphore.ca
Service d'incendie :	incendie@st-telesphore.ca
Travaux publics et voirie :	travauxpublics@st-telesphore.ca
Direction générale :	dg@st-telesphore.ca
Maire :	maire@st-telesphore.ca

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SANS PRÉSENCE DE PUBLIC

Les séances ordinaires du Conseil ont lieu les 2e mardis du mois à 19h30. Tant que nous serons en zone rouge, les séances du conseil se tiendront SANS PRÉSENCE DE PUBLIC. De plus, la séance aura lieu en visioconférence en en conférence téléphonique pour les conseillers qui n'ont pas accès à Internet.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 10 novembre 2020
SANS PRÉSENCE DE PUBLIC.

Tous les citoyens sont invités à poser leurs questions ou transmettre leurs commentaires aux membres du conseil au plus tard le 10 novembre 2020 à 19h00 par courriel à info@st-telesphore.ca en indiquant en objet «Questions pour la séance du conseil du 10 novembre 2020», par le biais de notre site Internet au www.saint-telesphore.com/nousjoindre ou par téléphone au 450-269-2999 poste 3163.

Les séances du conseil sont enregistrées. Une copie de l'enregistrement vidéo est diffusée sur notre site Internet www.saint-telesphore.com. Pour ceux n'ayant pas accès à Internet, une copie de l'enregistrement est disponible à l'hôtel de ville, sur demande. Un résumé de cette séance est également publié dans ce journal. Ni l'enregistrement ni le compte-rendu ne remplace pas les procès-verbaux.

L'ordre du jour, les procès-verbaux et les règlements municipaux peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

Voici un résumé des délibérations de la séance du Conseil du 13 octobre 2020.
Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.
Ce compte rendu ne remplace pas le procès verbal.

- Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaire du 3 septembre 2020 et ordinaire du 8 septembre 2020.
- Dépôt de la correspondance : Confirmation d'une aide financière au montant de 41 193,00 $ dans le contexte de la pandémie COVID-19.
- Condoléances au conseiller monsieur Robert Théorêt suite au décès de sa mère.
- Demande de résolution d'appui - Opposition au projet de loi 67 - Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
- Demande de publicité de l'Association des gens d'affaires de Soulanges (AGAS) au montant de 50,00 $ plus les taxes applicables plus les frais d'association annuels.
- Entente de service avec *Medial Services-conseil-SST* afin de préparer le Programme de prévention complet au montant de 5 690,00 $ plus les taxes applicables.
- Approbation de la liste des comptes de septembre 2020.
- Autorisation de paiement à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour les travaux d'équilibration du rôle triennal 2021-2023 payables en 2 factures au montant de 8 136,53 $ chacun.
- Autorisation de paiement à *Patrick Marleau* d'un dépôt de sécurité représentant 50% de la facture au montant de 18 416,78$ plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'équipement audio-visuel pour le centre d'hébergement et le centre de coordination. Ces frais sont en grande partie financés par l'octroi d'une subvention provenant de l'Agence d'urgence 911 du ministère de la Sécurité publique.
- Autorisation de paiement de la facture de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) pour les honoraires professionnels d'ingénieurs dans le cadre des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et Rivière-Beaudette ainsi que la Montée Cross au montant de 5 508,81$ taxes incluses.
- Autorisation de paiement à *Kalitec Signalisation* pour les panneaux de signalisation des adresses civiques au montant de 12 934,69 $ taxes incluses.
- Autorisation de paiement à *Infrastructel* pour la prestation de service en inspection municipale au montant de 5 499,54 $ taxes incluses.
- Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19 depuis la dernière séance du conseil.
- Mandat à *Potvin Mécanik inc.* pour les travaux de réparation sur un camion du Service de sécurité incendie au montant de 2 291,67$ taxes incluses.
- Entériner l'octroi du mandat à *Pavages Asphaltech* pour les travaux de rapiéçage et de réparation d'asphalte pour un montant budgétaire de 30 000,00 $.
- Ouverture des soumissions et adjudication du contrat pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Saint-Télesphore à *André Campeau* pour un montant de 6 898,50 $ taxes incluses.
- Ouverture des soumissions et adjudication du contrat pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Saint-Télesphore à Serge Liboiron pour un montant de 10 212,66 $ taxes incluses.
- Ouverture des soumissions pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Dalhousie. Aucune soumission n'a été reçue.
- Octroi du contrat pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Dalhousie à Serge Villeneuve au montant de 1 545,00 $.
- Ouverture des soumissions pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Dalhousie. Aucune soumission n'a été reçue.
- Octroi du contrat pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Dalhousie. La municipalité n'a pu octroyer ce contrat n'ayant aucun entrepreneur pour effectuer les travaux.
- Ouverture des soumissions et adjudication du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour l'année 2021 à Robert Daoust & fils au montant de 48 582,69 $ taxes incluses.
- Adoption du *Règlement 282-07-20 modifiant le règlement de zonage numéro 282 afin de revoir les dispositions concernant les bâtiments accessoires à l'habitation, d'intégrer des dispositions relatives aux logements intergénérationnels et de modifier la largeur maximale des accès dans les zones de type commercial spécial (CB).*
- Lors des 2 périodes de questions, les personnes dans la salle ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants:
    - Les lois sur la chasse à la carabine
    - Les travaux routiers
    - Les entrées charretières
    - L'Internet haute vitesse et la fibre optique

*** RECRUTEMENT ***

La Municipalité est toujours en processus de recrutement.

Deux postes sont présentement ouverts :
- secrétaire surnuméraire
- représentant des citoyens au CCU.

Voir les détails ci-dessous pour plus d'information**.**

Toute personne intéressée à l'un ou l'autre de ces postes, est invitée à transmettre sa candidature par courriel à dg@st-telesphore.ca. Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA, au 450-269-2999 poste 3163.

SECRÉTAIRE SURNUMÉRAIRE
sur appel ou pour des remplacements

La municipalité souhaite combler le poste vacant de secrétaire surnuméraire. La personne doit être disponible sur appel pour répondre à des besoins occasionnels ou des remplacements.

Comité consultatif d'urbanisme

REPRÉSENTANT DES CITOYENS COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Vous aimez l'urbanisme ? La planification urbaine et l'aménagement du territoire vous intéresse ? Ce poste est pour vous.

La Municipalité est à la recherche d'un ou d'une bénévole pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Un jeton de présence est versé pour chaque participation à une rencontre du CCU.

Le CCU est un groupe de travail composé de citoyens qui se joignent au comité d'urbanisme de la Municipalité pour donner des avis en matière d'urbanisme, notamment, mais sans s'y limiter, pour des demandes de travaux de construction ou de rénovations assujettis à une dérogation mineure ou au Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).

Les réunions on lieu habituellement, le mardi soir, environ de 1 à 4 fois par année, selon les demandes.

URGENCES

9-1-1	Feu, ambulance, police
8-1-1	Info-Santé COVID-19
5-1-1	Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1	Urgence nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment : les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1	Soutien psychologique

DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES TROTTOIRS AU VILLAGE DE DALHOUSIE

Malgré les appels d'offres du mois de septembre 2020, la Municipalité n'a reçu aucune soumission pour le déneigement et le déglaçage des trottoirs au Village de Dalhousie. La Municipalité a fait plusieurs démarches afin de trouver un fournisseur en suivant le processus de diligence raisonnable et ce, sans succès.

La Municipalité tient à vous informer que les contrats de déneigement des espaces municipaux du Village de Dalhousie et du Village de Saint-Télesphore ainsi que le contrat de déneigement et déglaçage des trottoirs du Village de Saint-Télesphore ont été octroyés.

Cependant, le contrat de déneigement et déglaçage des trottoirs du Village de Dalhousie demeure non comblé à ce jour.

Toute personne intéressée est invitée à transmettre son offre de service par courriel à dg@st-telesphore.ca . Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Micheline Déry, CPA, CGA, au 450-269-2999 au poste 3163.

STATIONNEMENT PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE

La Municipalité de Saint-Télesphore compte sur votre collaboration et tient à rappeler aux citoyens que le règlement sur le stationnement stipule que:

> «Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre minuit et 7h00, du 15 novembre au 1er avril, inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.»

DÉNEIGEMENT DES RUES

La Municipalité compte sur votre collaboration et tient à rappeler aux citoyens que les opérations de déneigement sont complexes et nécessitent d'abord et avant tout, la collaboration de tous pour être menées de manière efficace et sécuritaire.

VALORISATION DES MATÉRIAUX ORGANIQUES

Dans le but de revaloriser les matériaux organiques, la Municipalité offre à tous ses résidents, des matériaux organiques résultant de travaux publics :

- Terre de remplissage
- Compost
- Bûches de bois
- Copeaux de bois

Toute personne désirant obtenir l'un ou l'autre de ces matériaux doit communiquer avec la municipalité par téléphone au 450-269-2999 poste 3162 ou par courriel à info@st-telesphore.ca .

Les rognures de gazon, feuilles d'automne et résidus verts sont refusés dans la collecte des ordures ménagères ainsi que dans la collecte sélective.

LE FEUILLICYCLAGE?

Il est possible de « tondre » vos feuilles mortes et de les laisser au sol plutôt que de les racler à l'automne. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage.

Les feuilles déchiquetées au fur et à mesure qu'elles tombent fourniront alors à votre sol et à vos plantes une partie des éléments minéraux dont ils auront besoin pour traverser l'hiver.

Vous risquez donc d'avoir un gazon plus vert que celui de votre voisin, sans effort. L'essaierez-vous?

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Les matières organiques collectées sont revalorisées dans les champs agricoles de la municipalité.
Ils produisent un compost riche en nutriments.

Collecte des résidus verts

Pour sa 3e année, la municipalité procédera à la collecte de résidus verts, de résidus de jardins, de fleurs et vivaces.

Collecte des feuilles mortes

Depuis quelques années, la municipalité procède à la collecte des feuilles mortes. Cependant, nous encourageons le feuillicyclage.

Dates des collectes.

La collecte des matières organiques s'effectuera le mercredi à toutes les 2 semaines à compter du 7 octobre jusqu'au 4 novembre 2020. Les sacs doivent être en bordure de chemin avant 7h00.

COPEAUX DE BOIS

Les copeaux de bois résultent du déchiquetage des branches, suite à la coupe d'arbres ou au ramassage des branches.

Le service des travaux publics livrera sur place les copeaux. Vous devrez indiquer à quel endroit vous les souhaiter sur votre terrain.

COLLECTE DES BRANCHES

Le service des travaux publics passera dans la semaine du 19 au 23 octobre avec la déchiqueteuse sur le territoire de la municipalité pour ramasser les branches.

Les branches doivent être placées en bordure du chemin et être d'un maximum de 4 pouces de diamètre. Si la machine n'accepte pas les branches, elles ne seront pas ramassées.

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Exceptionnellement, dû aux mesures d'hygiène liées à la pandémie du coronavirus tel que le télétravail, nous vous invitons à formuler vos demandes par courriel à l'adresse : urbanisme@st-télesphore.ca. Pour ceux n'ayant pas accès à Internet, vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale de M. André Forget, notre nouvel inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, en composant le 450-269-2999 option 3. Pour toute urgence, veuillez raccrocher et rappeler en composant l'option 1 pour rejoindre la réception.

ABRI TEMPO

Selon le règlement de zonage numéro 282-09, les citoyens de Saint-Télesphore peuvent installer un abri d'auto temporaire du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

Toutefois, certaines conditions s'appliquent. Il est donc primordial de faire une demande de certificat d'autorisation auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité avant toute installation. Communiquez avec l'inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement M. André Forget au 450-269-2999 option 3.

TRAVAUX DANS L'EMPRISE MUNICIPALE

Tout propriétaire incluant les agriculteurs doivent obtenir l'autorisation de la Municipalité au préalable avant d'effectuer des travaux dans l'emprise de la municipalité.

Les agriculteurs désirant installer un ponceau devront faire la démonstration que leur projet respecte les règles édictées par le MAPAQ.

Il est votre responsabilité de vous assurer que l'utilisation de votre entrée au champ ne cause pas de dommage aux chemins publics municipaux.

TRAVAUX DE RÉNOVATION

Si vous envisagez rénover votre maison, que ce soit une transformation, une modification ou un agrandissement, ou si vous désirez effectuer des travaux de remblai, d'installation d'un ponceau ou de remplissage d'un fossé, **il est important de vérifier auprès de la municipalité si ce projet requiert un permis de construction**. De cette manière, la municipalité pourra s'assurer de la conformité des travaux qui seront effectués, dépendamment des règlements de votre zonage.

BOÎTE AUX LETTRES RURALE

Si vous résidez en bordure d'un chemin rural, vous devez vérifier l'aménagement de votre boîte aux lettres.

L'ouverture de votre boîte aux lettres doit être à une distance de 0,2 à 0,3 mètre de la limite de l'accotement (ou du bord de la chaussée s'il n'y a pas d'accotement).

Si la boîte aux lettres n'est pas installée **convenablement** et n'est pas protégée contre les opérations de déneigement, la Municipalité ne vous dédommagera pas pour les bris causés.

LOISIRS ET SPORTS

Présentement et ce, jusqu'à ce que la température le permette, le chalet au parc André-Leblanc demeure ouvert. Par contre:

- Aucune activité sportive et de loisir organisée n'est permise
- Les activités individuelles ou en duo sont autorisées dans le respect des consignes sanitaires (ex: marche)
- Les entraînements sous forme individuelle sont permis (ex: course)
- Les installations sportives intérieures sont et demeurent fermées par la Municipalité depuis le début de la pandémie
- Aucune compétition sportive n'est permise

On continue de se protéger !

CALENDRIER MUNICIPAL OCTOBRE/NOVEMBRE

Changement d'heure et de piles	Collecte résidus alimentaires	Collecte déchets/ objets volumineux	Collecte branches	Conseil municipal Sans public	Collecte Récupération	Collecte matières organiques
				Conseil municipal		
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
18 Octobre	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31 Halloween???
1 Novembre **Nous reculons d'une heure**	2 **Intérêts et pénalités en vigueur**	3	4	**5**	6	7
8	9	10 Conseil municipal	11	12	13	14
15	16	17	18	**19**	20	21
22	23	24	25	26	27	28